

# Formation à l'évacuation des téléportés



**Durée :** 2 jours / 14 heures

**Nb max de stagiaires :** 7 par groupe

## Objectifs :

**Savoir réaliser une évacuation sur téléportés dans le respect du protocole d'évacuation.**

### Public :

Personnel des remontées mécaniques en charge de l'évacuation des téléportés.

### Prérequis :

Pas de contre indication médicale à la pratique des travaux en hauteur. Avoir au moins 18 ans.  
Avoir suivi une formation au port et à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur..

## Contenu de formation

### Théorie :

- ▶ Rappel sur les chutes de hauteur (facteur de chute, force de choc, le tirant d'air) - Syndrome de suspension - Evacuation.

### Pratique :

- ▶ Rappel sur le contrôle du matériel avant utilisation.
- ▶ Rappel sur le réglage du matériel (harnais, casque).
- ▶ Mise en situation pratiques sur les différents postes.

### Modalité de sanction de la formation :

- ▶ Mise en situation des stagiaires.
- ▶ Analyse et actions correctives.
- ▶ Bilan et évaluation individuel théorique et pratique, validation d'aptitude par la délivrance d'une attestation de formation en fin de stage.
- ▶ Présence obligatoire à l'ensemble du stage pour prétendre à la validation de celui-ci.

### Les moyens pédagogiques et techniques :

- ▶ Pédagogie active et participative, question - réponse, démonstrations, mises en situation.
- ▶ Formation sur site client.

### Encadrement :

Les formateurs sont détenteurs à minima d'un CQP TC, du SST et sont expérimentés dans le domaine de la sécurité antichute, des travaux en hauteur et sur cordes.

### Maintien et actualisation des compétences :

Autant de fois que nécessaire (recommandé tous les ans).